



Séchage du café au Cameroun.

CRIC

Dialogue renforcé entre les OP et l'administration

Valantine Achancho est agronome et travaille au ministère de l'Agriculture du Cameroun. Après une expérience dans le cadre d'un projet d'appui aux organisations paysannes, il contribue à concevoir et mettre en place un programme qui vise à promouvoir le dialogue entre l'administration et les OP, en vue de renforcer ces dernières. Explications.

Comment analysez-vous la situation actuelle des organisations paysannes au Cameroun ?

Avant la libéralisation, l'État assurait de nombreux services aux producteurs : fourniture d'intrants, crédits, production de semences et de plants, encadrement, etc. Le gouvernement s'est retiré de la plupart de ses fonctions en faisant l'hypothèse que le secteur privé prendrait le relais, mais cela ne s'est vérifié que partiellement. Par ailleurs, la libéralisation, en supprimant les mécanismes de régulation administrée, a laissé les producteurs aux prises avec des opérateurs économiques, chacun étant peu préparé à cette nouvelle relation.

Depuis l'avènement des Groupements d'initiative commune (GIC) en 1992 et le désengagement de l'État, la plupart des grandes coopératives sont en perte de vitesse totale. Les petits producteurs manifestent un intérêt croissant pour les GIC et leurs unions, qui leur permettent notamment de faire des économies sur les intrants. Ces groupements de proximité sont plus à leur portée en terme de participation et de contrôle.

La faiblesse des organisations paysannes ne leur confère qu'un pouvoir extrêmement limité en termes de décision et de négociation des conditions de leur développement, et celles, les plus nombreuses, qui ne fonc-

tionnent que sur fonds propres ne peuvent satisfaire les besoins de leurs membres : éducation de base, formation technique, appropriation des moyens de production, de transformation et de commercialisation.

Ce qui fait le plus défaut actuellement c'est l'accès au crédit (les systèmes financiers décentralisés dont les moyens sont de toute façon insignifiants n'ont pas encore confiance dans ces groupements) qui peut être un levier pour le décollage des organisations paysannes.

La structuration des organisations paysannes par filière contribue aussi à fractionner le milieu. Chaque organisation a tendance à mettre l'accent sur l'enjeu de sa filière, et il devient finalement difficile de fédérer les intérêts sur la question du statut de paysan.

Les rapports de forces existant dans la société sont défavorables à l'émergence et au développement d'un véritable projet paysan fédérant l'ensemble de la paysannerie. En particulier, les organismes d'intervention en

milieu rural ont des attentes et des attitudes contradictoires concernant la participation des paysans dans la définition et la mise en œuvre des politiques. Au-delà des discours officiels, les autres partenaires ont du mal à accepter une autonomie réelle des organisations paysannes.

Comment concilier activité économique et représentation des intérêts ?

Le regroupement des Unions de GIC en Fédérations reste une étape importante. La création de ce troisième niveau d'organisation permet de prendre en charge des fonctions que ne peut, normalement, assurer l'Union pour des raisons d'économie d'échelle et de représentativité. Mais la question du financement des Fédérations n'est pas résolue. En effet, les producteurs hésitent à consacrer une partie de leurs maigres revenus au développement de cette structure de représentation mal définie, dont la fonction est de défendre leurs intérêts. Pour cela, il faut que soient mis en place un lieu de rencontre, un cadre établi, des questions à débattre et des dossiers élaborés permettant d'éclairer la réflexion. Certaines questions touchent l'intérêt général des agriculteurs, d'autres n'en concernent qu'une catégorie. Pour l'instant, seul le CICC (inter-profession café cacao) parvient véritablement à exercer son droit à se faire entendre.

À quelles conditions les organismes d'appui peuvent-ils jouer un rôle positif ?

Les organismes d'appui dans le domaine de l'accompagnement et de la formation des OP restent la clé de voûte du système tant qu'il existe des ressources financières externes permettant de supporter les coûts

d'intervention, actuellement prohibitifs pour les organisations de producteurs. De plus, l'accompagnement du monde rural exige des compétences dépassant de loin les connaissances techniques acquises lors d'une formation initiale ou dans un service public. La préparation des personnes au métier de conseil en développement est insuffisante.

Les organismes d'appui doivent développer des compétences et des modalités d'interventions appropriées à la spécificité du monde rural. Leurs agents de développement sont déjà très au fait des « méthodes participatives », et en particulier du diagnostic, et doivent développer des approches centrées sur l'accompagnement de projets collectifs faisant appel à une pédagogie appropriée.

Ils doivent améliorer leur expertise sur le plan méthodologique en matière d'ingénierie de formation, d'accompagnement de projet, de conseil de gestion en plus des connaissances techniques dans des domaines aussi divers que la production, la commercialisation, la transformation, le financement du développement, etc.

Quel est pour vous le sens du mot « professionnalisation » ?

L'activité agricole devient une profession exercée par des personnes possédant un métier reconnu ; à terme, le paysan change de statut, il devient agriculteur, voire exploitant agricole. Pour ce faire, il doit pouvoir accéder à des services : fournitures d'intrants et d'équipement, crédit, information, conseil, formation, etc. L'agriculture, entendue au sens des activités de production et de pre-

mière transformation, ne peut évoluer sans un environnement favorable en amont et en aval de la production. La professionnalisation concerne toutes les catégories d'opérateurs économiques et d'agents impliqués dans le développement de l'agriculture à travers différents modes d'organisation.

Les producteurs doivent envisager leur activité comme un métier dans lequel la maîtrise des intrants physiques (engrais, produits phytosanitaires, équipements...) et immatériels (information, conseil, formation, crédit...) est un objectif majeur. Ils sont attendus en matière de représentation pour défendre leurs intérêts auprès des autres opérateurs économiques et des pouvoirs publics.

Mais cette notion de professionnalisation est ambiguë. Telle que perçue et proposée par les organismes de développement, elle considère le paysan sous le seul angle de l'intérêt économique. Or le paysan vit dans un système qui inclut à la fois son exploitation, sa famille et lui-même. L'exploitation agricole qu'il gère est à la fois une unité de production et une unité de consommation. L'agriculteur ne fait pas de différenciation entre sa vie familiale et sa vie professionnelle, comme le feraient l'ouvrier ou l'agent des travaux publics. La logique d'entreprise qui apparaît dans le concept de professionnalisation ne peut donc pas s'appliquer dans son cas. Ce que l'agriculteur recherche c'est un certain niveau de revenu et non le profit. La professionnalisation fait aussi référence à la modernisation et est donc chargée de jugements de valeurs.

Certains évoquent souvent le rôle déterminant du secteur privé, qu'en pensez-vous ?

Les opérateurs commerciaux doivent participer, en amont et en aval de la production, à l'évolution du secteur agricole dans les relations qu'ils établissent avec les producteurs. Les paysans doivent être considérés comme des clients, et les contrats doivent évoluer vers la fidélisation, la qualité et le respect mutuel. L'information sur les produits et le conseil technique doivent se développer.

L'intervention en milieu rural exige un code de conduite spécifique basé sur la proximité du service, la disponibilité et le respect du partenaire. Autant de principes dont l'application n'est pas aisée compte tenu de l'enclavement physique et intellectuel du milieu rural. ■

Propos recueillis par Denis Pesche

Les objectifs du programme

Le programme de Promotion des organisations professionnelles agricoles (Promopa) a pour but de sensibiliser le ministère à la nécessité d'un dialogue avec les OP dans la politique agricole à mener. Cela implique pour ces fonctionnaires de s'ouvrir à la concertation et à un travail de partenariat avec les responsables agricoles.

Une cellule pour la promotion de l'organisation professionnelle agricole va être créée avec l'aide de fonds du ministère et de financements extérieurs. Cette cellule devra relever le défi de pousser les différents acteurs impliqués par cette thématique de la professionnalisation des OP vers un travail de concertation. Pour ce faire, un observatoire de l'organisation professionnelle agricole et des formations sera mis en place. Par ailleurs, une charte professionnelle viendra appuyer cette nouvelle approche partenariale.